

SKI-CLUB

ST-GINGOLPH / PORT-VALAIS

J'autorise mon enfant à participer aux sorties du Ski-Club.

En cas d'accident, je donne pouvoir de décision à la personne responsable du Ski-Club St-Gingolph/Port-Valais.
les enfants seront amenés en priorité à l'hôpital de Rennaz.

Le Ski-Club n'assure pas vos enfants.

Votre assurance personnelle doit couvrir les frais engagés.



J'atteste être en possession de toutes les assurances nécessaires à la pratique de ce sport.



J'atteste être en possession d'une assurance accident et responsabilité civile et je m'engage à prendre en charge les frais engendrés lors d'un éventuel accident.

Nous attirons votre attention sur l'obligation de souscrire une assurance adaptée, notamment pour couvrir les frais engagés en cas d'évacuation par hélicoptère car ce genre d'intervention n'est pas pris en charge par la sécurité sociale.

N.B. : Pour les familles assurées à la sécurité sociale, vous pouvez obtenir une « Carte européenne d'assurance maladie », qui couvre l'Europe et la Suisse.